

PROCÈS VERBAL

✂

Séance du : 4 mars 2026

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie FILLON	<input type="checkbox"/>	Alain MIGEON	<input checked="" type="checkbox"/>
Pascale FERCHAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Anne ROUX	<input type="checkbox"/>	Francis CARCAUD	<input checked="" type="checkbox"/>
Véronique VILLEMONTEIX	<input checked="" type="checkbox"/>	Anita BRIFFE	<input type="checkbox"/>	Josiane BOISSONNOT	<input checked="" type="checkbox"/>
Sandra CAILTON	<input checked="" type="checkbox"/>	Etienne GOBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Thérèse-Marie MERCERON	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain ROBIN	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicole RENAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Christine GARON	<input checked="" type="checkbox"/>
Yannick CHARRIER	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Luc GARREAU	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POUVOIRS					
Madame Anne ROUX donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.					

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD

✂

Constatant que le quorum est atteint, Madame Pascale FERCHAUD, la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), déclare la séance ouverte (18h).

✂

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

✂

INFORMATION GÉNÉRALES

➤ *Calendrier des conseils d'administration 2026*

Voici le calendrier prévisionnel des conseils d'administration pour l'année 2026 :

- 4 février
- 4 mars
- 22 avril : installation du nouveau conseil
→ **Conseil reporté au 29 avril**
- 3 juin
- 7 octobre
- 2 décembre

FINANCES

➤ *DEL_26002 Subvention aux associations*

Dans le Budget 2026, une enveloppe de 5000 € est prévue pour l'attribution de subventions.

Les **Restos du Cœur** assurent une aide aux personnes en difficultés et distribuent des repas équilibrés aux familles les plus démunies.

Le **Secours Populaire**, association humanitaire, participe à subvenir aux besoins des familles en difficultés. Aucune demande de subvention n'est faite cette année étant donné que les locaux sont attribués à l'association gratuitement par la Ville.

La **Croix-Rouge française** a diverses activités : aides alimentaires, financières et sociales, aides logistiques et matérielles (foyers hébergement), vesti-boutique, samu social, maraudes, et secourisme. La gestion des comptes va être reprise par la délégation départementale.

Le **Secours Catholique**, association caritative, apporte son aide aux personnes en termes d'accueil, de suivi, d'accompagnement, d'aides matérielles et financières.

La **Banque Alimentaire** lutte contre le gaspillage des produits alimentaires et les distribue aux plus démunis.

Le **Fond D'Aide aux Jeunes** (FDAJ) est une aide financière destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans, éprouvant des difficultés, inscrits dans une démarche d'insertion, et bénéficiant d'un suivi régulier par un référent.

La Croix-Rouge et le Secours Catholique (d'où des subventions plus importantes), la Banque Alimentaire et le C.C.A.S. (coordinateur) sont partenaires dans le cadre de la distribution alimentaire.

Rappel des demandes de subventions depuis 2022 :

Subventions	2022	2023	2024	2025	2026	
					Sollicitées au 04/03/26	Proposition
Restos du Cœur	400 €	400 €	400 €			
Croix Rouge	1 100 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Secours Catholique	1 100 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Secours Populaire					400 €	400 €
Banque Alimentaire	800 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
FDAJ	1 600 €	1 050 €	1 200 €			
TOTAL	5 000 €	4 850 €	5 000 €	3 400 €	3 800 €	3 800 €

En cas d'attribution, le C.C.A.S. peut, à tout moment, vérifier l'emploi de la subvention, dans le cadre du contrôle budgétaire. L'association bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien de la Ville/C.C.A.S. de Bressuire dans les documents diffusés au public.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** les subventions 2026 telles qu'indiquées dans le tableau.

➤ **DEL_26003 Budget primitif 2026 CCAS**

Le Budget Primitif 2026 du CCAS doit être voté avant le 30 avril 2026. Ce budget est voté avec la reprise des résultats de 2025.

Conformément au rapport du budget primitif joint en annexe, le montant du budget voté est de :

- Section d'investissement : 117 860 € (y compris la reprise du résultat de 87 672.81 €) ;
- Section de fonctionnement : 1 187 856 € (y compris la reprise du résultat de 55 675.86 €).

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **DE PROCÉDER** au vote du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale.

➤ **DEL_26004 Budget primitif 2026 pôle Hébergement Social**

Le Budget Primitif 2026 du Pôle Hébergement Social du CCAS doit être voté avant le 30 avril 2026. Ce budget est voté avec la reprise des résultats de 2025.

Conformément au rapport du budget primitif joint en annexe, le montant du budget voté est de :

- Section d'investissement : 33 344.41 € (y compris la reprise du résultat de 27 772.94 €) ;
- Section de fonctionnement : 293 726 € (y compris la reprise du résultat de 18 726.42 €).

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **DE PROCÉDER** au vote du budget primitif du pôle Hébergement Social du Centre Communal d'Action Sociale.

BOCR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

